

- **La vulnérabilité environnementale en Haïti préoccupe au plus haut point.**
- **Rentrée des classes 2010-2011 ratée.**
- **Partenariat avec la France pour la formation à distance de 600 jeunes Haïtiens.**
- **Pratiques illégales au premier jour de la campagne électorale 2010.**

>> Haïti: La vulnérabilité environnementale de plus en plus inquiétante

La vulnérabilité environnementale de l'ensemble du territoire national en Haïti revient, de manière plus inquiétante, dans l'actualité en ce début du mois d'octobre 2010, environ 2 mois avant la fin de la saison cyclonique qui s'étend, chaque année dans la région des Caraïbes, du 1er juin au 30 novembre.

Ces dernières semaines, les pluies continuent de plus belle sur la plupart des départements géographiques, avec beaucoup de violence (forts vents et orages) en certains endroits, quasiment sans interruption dans d'autres.

6 personnes ont trouvé la mort dans les intempéries enregistrées fin septembre dans le Sud du pays. Parallèlement, plusieurs localités du Sud-Ouest (département géographique des Nippes) ont été inondées, de nombreuses têtes de bétail ont été emportées dans les eaux.

Les prévisionnistes haïtiens parlent d'un niveau de saturation entre 60 et 90 % en ce qui concerne la capacité d'absorption des eaux des sols dans le Sud.

Depuis plusieurs semaines, le mauvais temps secoue la plupart des départements géographiques, encore sous des précipitations abondantes et averses orageuses.

Cette situation, associée au dénudement des mornes en divers endroits, risque de provoquer des inondations, glissements de terrain, éboulements et autres pertes. Les rivières de la Grande Anse (Sud-Ouest) sont en crue. Un début d'inondation a été constaté, le 27 septembre, dans le département du Nord-Est.

>> Rentrée scolaire 2010-2011 ratée, notamment à Port au Prince.

La plupart des établissements scolaires n'ont pas rouvert leurs portes, ce lundi 4 octobre, à l'occasion de la réouverture officielle des classes pour l'année académique 2010-2011.

Très peu d'écolières et d'écoliers ont été remarqués dans la capitale haïtienne et les municipalités avoisinantes. Les parents ne sont pas encore prêts, beaucoup restent confinés

Auparavant, dans l'après-midi du vendredi 24 septembre, 6 autres personnes sont mortes des suites d'une brusque

tornade de 30 minutes, ayant soufflé sur le pays. En plus de Port-au-Prince, le phénomène a touché, avec la chute de troncs d'arbres, les zones avoisinantes de Thomazeau, Ganthier, Fonds Verrettes, Gressier, Petit-Goâve (département géographique de l'Ouest) et les Îles Cayimites (Sud).

12 963 familles, vivant dans 191 camps, ont été affectées par la tornade dans les communes de Port-au-Prince, Tabarre et Delmas (municipalités dans la zone métropolitaine de la capitale) en plus de dégâts énormes, comme le renversement d'arbres, de pylones électriques et de panneaux publicitaires (billboards) qui ont endommagé des maisons et des véhicules.

Environ 8 000 tentes ont également été détruites ou endommagées sur les dizaines de milliers installées dans les camps de personnes déplacées après le séisme du 12 janvier.

A côté des conséquences énormes pour les personnes déplacées, après le tremblement de terre, une bonne partie de la zone métropolitaine de Port-au-Prince est privée d'électricité publique depuis le 24 septembre. Au moins 31 circuits de distribution dans le réseau de la compagnie d'Etat "l'Electricité d'Haïti" ont subi de graves dommages pendant la tornade du 24 septembre, au cours de laquelle des câbles de haute tension sont tombés.

A date, aucun bilan n'est disponible quant à l'impact global de la tornade "imprévue" du 24 septembre, accompagnée de fortes pluies et de vents violents, sur différents services publics et communautaires, rudement éprouvés dans leurs matériels et structures de fonctionnement.

sous des tentes de fortune, la situation économique - qui s'est aggravée après le séisme du 12 janvier - ne permet pas aux parents de remplir convenablement les obligations académiques de la rentrée, signale une cheffe de famille.

Plusieurs élèves (y compris d'établissements publics), qui avaient repris le chemin des cours, se sont vus renvoyer à la semaine prochaine (lundi 11 octobre).

A noter que de nombreuses écoles avaient préalablement décidé de fixer la rentrée 2010-2011 au 11 octobre 2010.

Note dominante de ce 4 octobre : les bouchons reprennent, en partie à cause de l'état des artères, en partie en raison de piles de gravats et de décombres du tremblement de terre, qui jonchent encore de nombreuses rues dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Le bas de la ville a été ignoré dans les travaux de colmatage de certains tronçons.

Et, situation environnementale explique, des tas d'immondices et d'alluvions, charriés par les pluies incessantes des derniers jours, ne contribuent point à faciliter la circulation piétonnière et automobile.

Des bâtiments scolaires demeurent encore dans l'état où ils se trouvaient après le séisme, tandis que très peu de travaux ont été constatés pour la réhabilitation des infrastructures scolaires.

Cette situation est critiquée par les parents et les syndicats d'enseignants qui déplorent un très faible effort de préparation de la rentrée au niveau de l'État.

Ils exigent des autorités la promulgation de la loi sur les frais scolaires, votée au parlement dans l'objectif de diminuer les charges annuelles consenties par les familles en Haïti.

Dans un message de circonstance, le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (Menfp), appelle à un esprit de « solidarité » entre tous les acteurs de l'éducation afin de favoriser la réussite de l'année scolaire.

190 jours de classe : c'est le nombre de jours de classe, prévu dans le calendrier 2010-2011 élaboré par la direction de la planification et de la coopération externe au Menfp.

Selon les promesses du gouvernement haïtien, les prix des manuels scolaires devraient être subventionnés à 70%, des bourses devraient être accordées à des élèves d'établissements non publics, des uniformes distribués à plusieurs élèves et un programme de cantine scolaire offert à écolières et écoliers.

Les besoins financiers et matériels qui concernent les élèves, les parents et les établissements scolaires sont estimés institutionnellement à 500 millions de dollars américains [US \$ 1.00 = 41.00 gourdes; 1 euro = 55.00 gourdes].

Aujourd'hui, 500 000 enfants ne sont pas scolarisés, tandis que 80% de l'offre en éducation est aux mains du secteur privé. Les pertes engendrées au niveau du système éducatif haïtien, par le tremblement de terre du 12 janvier, se chiffrent officiellement à 38 000 élèves, 1 400 enseignants et 150 membres du personnel du ministère tués, 4 200 écoles détruites.

>> Formation à distance gratuite pour 600 jeunes Haïtiens, à partir d'un partenariat avec La France

600 étudiantes et étudiants haïtiens vont recevoir, gratuitement, une formation à distance dans le cadre d'un programme inauguré, le 27 septembre, à Pétienville (à l'est de Port-au-Prince, la capitale), par le ministère haïtien de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (Menfp).

Ils ont été sélectionnés après un concours organisé par la faculté des Sciences de l'Université d'État d'Haïti (Ueh). La formation, qui porte sur la gestion, l'informatique, le génie civil, et l'aménagement, sera dispensée par le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et sanctionnée par un diplôme de ce même établissement.

Institution française d'enseignement supérieur, créée en 1794 et présente actuellement sur tout le territoire français, le Cnam soutient, à 80% les coûts du programme de formation à distance, évalués à 400 000 euros.

La formation à distance sera assurée, depuis les centres du Cnam en Guyane française, et à travers 4 structures mises en place à Port-au-Prince (Ouest d'Haïti), au Cap Haïtien (Nord), à Jacmel (Sud-Est) et aux Gonaïves (Artibonite / Nord).

L'enseignement supérieur haïtien ne peut accueillir que 6 000 étudiants, alors qu'il y a 50 000 bacheliers par an. Cette faiblesse conduit à une fuite de devises de l'ordre de 60 millions de dollars américains, relève le recteur de l'Ueh Jean Vernet Henry.

>> Des pratiques illégales signalées au premier jour de la campagne électorale

Des pratiques, interdites par la loi électorale, sont signalées par le Conseil électoral provisoire (Cep) au premier jour de la campagne électorale pour les élections, présidentielle et législatives, du 28 novembre prochain.

Ces mauvais comportements durant la campagne porteront le Cep à saisir les instances compétentes afin de punir les auteurs des infractions à la loi électorale, avertit l'organisme électoral. Ouverte le lundi 27 septembre, la campagne électorale prendra fin le 26 novembre.

Elle comprend deux phases : l'une dite muette, allant du 27 septembre au 26 novembre, au cours de laquelle les affichages électoraux sont autorisés; l'autre phase, plus ouverte, s'étend du 15 octobre au 26 novembre, incluant, outre les affichages, les activités, comme les rassemblements publics et la diffusion de spots publicitaires dans les médias.

